

AFFAIRE N° 26. - Ratification du marché de gré à gré d'un montant de TROIS CENT CINQUANTE MILLE HUIT CENT SOIXANTE DIX SEPT FRANCS CFA (350 877 Frs) passé avec la S.I.C.A.M.A. pour la fourniture de divers légumes nécessaires au fonctionnement des cantines scolaires pendant le premier semestre 1968.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

J'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir ratifier le marché de gré à gré de Francs CFA (350 877) trois cent cinquante mille huit cent soixante dix sept, que j'ai dû passer avec la S.I.C.A.M.A. pour la fourniture de divers légumes nécessaires au fonctionnement des cantines scolaires pendant le premier semestre 1968, savoir :

-	29 kg de grosses tomates pour .....	2 068 Frs
-	12 kg de concombres pour .....	1 200 Frs
-	5 631 kg de choux pour .....	163 510 Frs
-	2 630 kg de choux pour .....	104 765 Frs
-	8 kg de laitue pour .....	960 Frs
-	2 032 kg de pètsai pour .....	166 093 Frs
		<hr/>
		438 596 Frs
	Rabais de 20 % .....	87 719 Frs
		<hr/>
		350 877 Frs
		<hr/>

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

*Approuvé*  
Saint-Denis le 2 Octobre 1968  
P. Le Préfet et par délégation  
Le Secrétaire général  
Signé: Ph. Kessler

*Pour copie certifiée conforme*  
Le Directeur des Affaires gen.  
Signé: V. Robin